

Réunion du 2 décembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

**N° CP/2013/893 - Construction de logements sociaux - 1323  
Appel à projets conjoint de la CUS et du Département  
concernant la création de résidences juniors - Labellisation des  
projets**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide au titre de l'appel à projets conjoint entre la communauté urbaine de Strasbourg (CUS) et le Département, de labelliser les deux projets suivants de résidence juniors sur le territoire de la CUS :

- le projet d'"Habitat et humanisme" associé à l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS) "Habitat et humanisme Gestion Nord-Alsace" à STRASBOURG-Neudorf, avec une réservation de subvention départementale maximale à hauteur de 60 000 €
- le projet de la Fondation "Saint-Thomas" à MUNDOLSHEIM, en lien avec l'Association "Entraide Le Relais", avec une réservation de subvention départementale maximale à hauteur de 54 000 €.

Elle décide par ailleurs de refuser la labellisation définitive des projets de résidence juniors sur le territoire de la CUS déposés par les "Résidences sociales de France" ("Immobilier 3 F Alsace") et "Néolia" en lien avec le gestionnaire "Résid'Etap", en raison de l'absence de site identifié, d'équilibre global de l'opération et enfin, du non-respect des conditions constitutives de l'appel à projets conjoint de la CUS et du Département.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131202-82723-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 06/12/13